



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Le 10 avril 2026

Ian Morissette
Sous-ministre associé aux Mines
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau D 327
Québec (Québec) G1H 6R1

OBJET: Restauration des sites miniers au Nunavik

Monsieur Morissette,

Dans le cadre de son engagement à collaborer avec ses partenaires nordiques, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) tient deux réunions par année dans les communautés nordiques. À ce titre, le Comité a tenu sa 186^e réunion les 3 et 4 décembre 2025 dans la communauté naskapie de Kawawachikamach. Au cours de cette réunion, Cynthia Marchildon et Jean-François Grenier, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), ont présenté les activités de caractérisation en cours sur le site d'Asbestos Hill (site Purtunig), situé au Nunavik, en vue de son éventuelle restauration.

Le CCEK continue de suivre ce dossier avec beaucoup d'intérêt, car le site de Purtunig reste un passif environnemental très préoccupant pour les communautés inuites en matière d'impact sur la santé et l'environnement. À ce titre, le CCEK remercie le MRNF pour cette présentation et continue d'encourager le ministère à intégrer les connaissances locales dans les activités *de collecte de données sur le site*, y compris les visites conjointes, car cela serait bénéfique pour le MRNF et les communautés du Nunavik.

Au cours de la 186^e rencontre du CCEK à Kawawachikamach, les représentants naskapis ont fait part aux membres du CCEK et aux représentants du MRNF de leurs préoccupations concernant les impacts sur la santé et l'environnement des activités minières actuelles et passées à proximité de la communauté. En tant qu'utilisateurs du territoire, les Naskapis accordent une grande importance à la qualité de l'environnement et au bien-être de la faune, car ces éléments sont liés à leur identité culturelle et personnelle ainsi qu'à la santé de leur nation. Depuis des décennies, ils sont témoins d'importantes activités minières sur leur territoire traditionnel. Par exemple, les zones qui ont été exploitées entre 1954 et 1982 par la Compagnie minière IOC, rachetée par Rio Tinto en 2000, sont considérées comme remises en état par le gouvernement du Québec, mais elles n'ont pas été remises en état selon les normes actuelles alors que les membres de la communauté s'inquiètent de la résurgence des contaminants et des impacts des résidus et des infrastructures toujours présents.

Lors de sa 187^e réunion à Québec, le CCEK a été satisfait d'apprendre que le MRNF avait récemment rencontré des représentants des Naskapis pour discuter de ces préoccupations. Conformément à son

Secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste. 2287
Courriel : bpatenaude@krg.ca

mandat de supervision de l'application et de l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ au Nunavik, le CCEK souhaite répondre aux préoccupations de la communauté naskapie concernant les répercussions de ces sites sur la qualité de l'eau, du sol et de l'air, ainsi que sur le milieu social. Pour ce faire, ses membres cherchent à avoir une compréhension claire et détaillée de l'état actuel des sites miniers abandonnés situés sur le territoire d'intérêt des Naskapis, des efforts actuellement déployés par les industries responsables et le MRNF pour maintenir l'intégrité de l'environnement, ainsi que des efforts de communication passés et prévus avec les autorités régionales. Ainsi, le CCEK souhaite être tenu informé dès que ces informations seront disponibles et encourage le ministère à poursuivre les discussions avec la communauté de Kawawachikamach sur cette question.

Cordialement,



Pierre-Yves Gagnon
Président, CCEK

cc.

Cheffe Louise Nattawappio, Nation naskapie de Kawawachikamach